

Département du Val d'Oise
Arrondissement de
SARCELLES
Canton de GOUSSAINVILLE
Commune de SAINT-WITZ

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an deux mille vingt trois
Le mercredi 24 mai à 20H45**

AFFICHE le :

25/05/2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni salle Maurice Joulou en séance publique sous la Présidence de **Monsieur Frédéric MOIZARD, Maire**.

Etaient présents :

Mesdames : BARON Claudine, BERSON-GÉANT Marion, CAQUIN Michèle, DELGADO Chantal, GRU Fabienne.

TRANSMIS le :

26/05/2023

Messieurs : BAILLY Maxime, BOCQUET Jean-Charles, DRÉVILLE Gérard, MOURET Stéphane, VANÇON Frédéric, VIRLOGEUX Christophe.

Absents : Mme HOFFER Marie-Hélène

NBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 19

Présents : 12

Votants : 18

Pouvoirs : M. DEBCZAK Jean-Michel donne pouvoir à Mme GRU Fabienne
M. BÉLAIR Xavier donne pouvoir à Mme CAQUIN Michèle
Mme LE BEC Fanny donne pouvoir à M. BOCQUET Jean-Charles
Mme DAUPTAIN Marie-Hélène donne pouvoir à M. MOIZARD Frédéric
M. WEISSE Corentin donne pouvoir à M. VANÇON Frédéric
Mme FERTÉ Nadège donne pouvoir à M. VIRLOGEUX Christophe

Secrétaire : M. DRÉVILLE Gérard

Secrétaire Auxiliaire : Mme JOLY Véronique

OBJET :

**Mise à jour de la commission de
contrôle des listes électorales.**

Vu le code électoral et notamment ses articles L 19 et R.7 à R.11 ;
Vu la loi n° 2016-1048 du 1^{er} août 2016 rénovant les modalités d'inscription sur les listes électorales ;
Vu l'arrêté n° 2020-101 portant désignation des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Saint-Witz ;
Considérant le élections municipales et communautaires des 15 mars et 28 juin 2020 ;
Suite au renouvellement du conseil municipal désigné pour 3 ans dont Mme Nathalie Bourdin en tant que conseillère municipale appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges.
Vu la démission de Mme Nathalie Bourdin.
Considérant la nécessité de la remplacer en respectant l'ordre du tableau parmi les volontaires.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

1/ Approuve la candidature de M. Stéphane Mouret ;

2/ Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de SARCELLES.



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire
Frédéric MOIZARD